UNIVERSITE MARIEN NGOUABI
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

ANNALES DE LA FACULTE DES LETTRES, ARTS ET DES SCIENCES HUMAINES



Langues

Littératures

Arts

Sciences Humaines

N° 14 décembre 2025

Editeur : UMNG – FLASH

ISSN: 1012-1285

E-ISSN: 3008-1831

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

ANNALES DE LA FACULTE DES LETTRES , ARTS ET DES SCIENCES HUMAINES

Langues

Littératures

Arts

Sciences Humaines

Les Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines sont indexés par :

Indexation	URL
ASC Asian Science Citati	https://ascidatabase.com/masterjournallist.php?v=annales+de+la+facult
SJIF 2025: 5.454	https://sjifactor.com/passport.php?id=24259
INDEX COPERNICUS INTERNATIONAL	https://journals.indexcopernicus.com/search/details?id=131588

ANNALES DE LA FACULTE DES LETTRES ARTS ET DES SCIENCES HUMAINES

Directeur de publication : Evariste Dupont Boboto , Doyen
Rédacteur en chef : Arsène Elongo, Vice-Doyen
Coordonnateur du numéro : Arsène Elongo, Vice-Doyen

Comité scientifique :

Université Marien Ngouabi

Evariste Dupont Boboto, Arsène Elongo, Omer Massoumou, Edouard Ngamountsika, Basile-Marius Ngassaki, Charles Zacharie Bowao, Gertrude Pascotine Ndeko, Jean-Luc Aka-Evy, Jean-Pierre Missié, Marcel Nguimbi, Scolastique Dianzinga, Anatole Mbanga, Yolande Berton Ofoueme, Yvon-Norbert Gambeg.

Autres universités

Abel Kouvouama (Université de Pau), Abou Napon (université Joseph Ki Zerbo de Ouagadougou, Burkina Faso), Edmond Biloa (Université Yaoundé I), Alain Kiyindou, (Université de Bordeau 3), Christiane Zivie-Coche (Ecole Pratique des Hautes études de Paris), Djah Célestin Dadié (Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte-d'Ivoire), Hugues Mouckaga (Université Omar Bongo), Salaka Sanou (Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou), Yves Dakouo (Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou), Florence Lefeuvre (Sorbonne Nouvelle, Paris III), Issa Takassi (Université du Bénin), Joseph Tonda (Université Omar Bongo), Patrick Mouguiama-Daouda (Université Omar Bongo), Koffi Ayechoro Akibode (Université de Lomé), Mamadou Kandji (Université Cheick Anta Diop), Manhan Pascal Mindié (Université Alassane Ouattara de Bouaké), Auguste Moussirou-Mouyama (Université Omar Bongo), Jacques Perriault (Université Paris X Nanterre), André Thibault (Paris IV), Béatrice Akissi Boutin (Université Toulouse le Mirail, France).

Comité de lecture :

Université Marien Ngouabi

Evariste Dupont Boboto, Basile Marius Ngassaki, Charles Zacharie Bowao, Jean Luc Aka Evy, Yvon-Norbert Gambeg, Edouard Ngamountsika, Scholastique Dianzinga, Jean-Pierre Missié, Yolande Berton-Ofouemé, Clémence Ditengo, Damase Ngouma, Anatole Mbanga, Marcel Nguimbi, Omer Massoumou, Jean-Claude Gakosso, Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Joseph Zidi, Auguste Nsonsissa, Samuel Mbouyou-Mvouo, Yvon Pierre Ndongo Ibara, Edouard Ngamountsika, Joseph Itoua, JeanFélix Makosso, Bienvenu Boudimbou, Antoine Lipou, Guy Roger Cyriac Gombé Apondza, Régine Oboa, Bellarmin Etienne Iloki, Augustin Nombo, Damase Ngouma.

Autres universités

Christiane Zivie-Coche (Ecole Pratique des Hautes études de Paris, France), Koffi Ayechoro Akibode (Université de Lomé, Togo), Issa Takassi (Université du Bénin), Joseph Tonda (Université Omar Bongo), Hugues Mouckaga (Université Omar Bongo, Gabon), Alain Kiyindou, (Université de Bordeau 3), Alain Sissao, (Centre de Recherche, Ouagadougou, Burkina Faso), Célestin Dadié Djah (Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côted'Ivoire), Robert Fotsing (Université de Dschang), Roger Camille Abolou (Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte-d'Ivoire), Coulibaly Amara (Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte-d'Ivoire), Gérard Marie Noumsi (Université de Yaoundé I), Mathias Irié Bi Gohy (Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte-d'Ivoire).

Comité de rédaction

Arsène Elongo
Omer Massoumou
Yvon-Pierre Ndongo Ibara
Edouard Ngamountsika
Bienvenu Boudimbou

Les contributions (articles ou comptes rendus) sont à adresser par courriel au comité de publication à l'adresse suivante : umngflashcg@gmail.com

Rédaction et administration
Faculté des lettres, Arts et des sciences humaines
BP : 2642 Brazzaville
République du Congo
Courriel : umngflashcg@gmail.com

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leur(s) auteur(s).
Les auteurs de plagiat sont seuls responsables devant les ayants droits.

© Publication de la FLASH, 2025

Éditorial

Les contributions rassemblées dans ce numéro proposent une réflexion plurielle et spécialisée, abordant notamment les domaines de la langue, de la littérature et des sciences sociales.

La première contribution est du domaine de la langue. Quatre contributions émanant d'auteurs distincts, présentées de la manière suivante : Arsène Elongo, Dzaboua Monkala et Gracia France Pierre Alembe, ces trois auteurs ont abordé la notion de la métaphore dans un cadre bien précis, celui des métaphores des bestioles liées à la représentation du pouvoir politique en Afrique, particulièrement dans l'écriture de Pierre Ntsemou. Dans l'interprétation des métaphores chez Pierre Ntsemou, ils ont analysé des profils comportementaux des hommes politiques, responsables de l'endettement de l'Afrique, de son sous-développement et de sa pauvreté. Dans le même dynamisme de la langue, Alain Fernand Raoul Loussakoumounou a mis en évidence les routines sémantico-rhétoriques mobilisées par les étudiants, en lien avec des fonctions rhétoriques spécifiques de l'écriture scientifique. Analysées à l'aune de la taxonomie de Skubis, ces routines visent principalement le dépassement de l'autre, le positionnement scientifique par rapport aux pairs, la propension à étayer l'argumentation par des faits, l'inscription dans une filiation scientifique, ainsi que l'adoption d'une posture énonciative basse. Pierre Destain Ntsoua Ndombo et Serge Alvie Mfoutou en abordant les valeurs polyfonctionnelles de « comme » dans *Fantasio* et *Il ne faut jurer de rien d'Alfred de Musset*, démontrent que par sa catégorie polysémique, le marqueur « comme » adopte une pluralité de sens bien qu'il soit du statut d'adverbe et de conjonction de subordination ce qui lui donne le caractère polyfonctionnel. Dans cette même lancé, Raphice Graçadieu Mambouana Petou et Arsène Elongo ont montré le fonctionnement et les effets produits par l'emploi répétitif des éléments langagiers dans le discours interactionnel des internautes congolais. Après la clarification de ladite notion, l'analyse s'est portée sur ses caractères principaux suivi de ses fonctions dans la cohérence et la cohésion textuelle.

La deuxième contributions retenues dans ce numéro est focalisé sur la littérature, avec l'apport des auteurs, comme Bellarmin Etienne Iloki, Elie Sosthène Nganga, Severin Ngakosso, Laititia Fleurette Melang King zok, Didier Arcade Ange Loumbouzi et Jean Roger Kanga Le premier auteur en s'interrogeant sur la fracture de la fonction poétique dans *Les Fleurs de mal* de Charles Baudelaire a montré dans l'attitude surnaturaliste de Baudelaire, la réponse principale de son état d'affliction, le remède auquel il a le plus songé pour y échapper. S'arracher à soi, et ne pas voir la vie telle qu'elle est, à travers l'imagination. Pour le second auteur notamment Elie Sosthène Nganga, il met en lumière les aspects et les exigences de la citoyenneté dans l'écriture théâtrale de Jean Paul Sartre, dans sa pièce de théâtre *Les mains sales*. Il s'est agi précisément de comprendre les invariants d'un discours philosophique et patriotique qui fait valoir les idéaux politiques et le sens de l'engagement. Pour Severin Ngakosso, il examine la manière avec laquelle le réalisme a influencé durablement la littérature concentrationnaire en la rendant de plus en plus proche de la réalité. Il a montré que, plus que les écrivains réalistes du XIX -ème siècle – Honoré de Balzac, Gustave Flaubert, Guy de Maupassant et bien d'autres faisaient tout leur possible pour

portraiturer la société telle qu'elle était réellement. La contribution qui est celle de Laititia Fleurette Melang King zok. Elle met l'accent sur la construction de l'identité féminine dans *Wide Sargasso Sea* de Jean Rhys, elle a analysé les tensions vécues par les personnages féminins à travers une approche fonctionnaliste relativisée. Ces analyses révèlent que le féminin se construit dans un équilibre fragile entre conformisme et affirmation de soi, illustré par des figures qui conjuguent sensibilité, autonomie et résistance. La dernière contribution en littérature est celle de Didier Arcade Ange Loumbouzi et Jean Roger Kanga. Ils ont mis en évidence la façon dont Morrison reconstruit la mémoire collective, l'identité et l'expérience de son peuple sur le territoire américain, en démontrant, par une approche historique, que ses romans reposent sur la tradition orale.

En dehors de cette contribution en littérature, nous avons une troisième et dernière contribution en sciences sociales. A cet effet, les travaux sélectionnés dans ce champ s'articulent de la manière suivante : Gambou Prisca Nadine et Miembaon Georges, à travers cet article, ces auteurs mettent en lumière une Mission oubliée ou négligée des congrégations féminines à l'image de celle des sœurs Franciscaines missionnaires de Marie, dans le but de comprendre le rôle joué par ces religieuses dans la promotion féminine. Cédric-Aurel Manzenza, quant à lui, en analysant le thème Les considérations théologiques du jugement d'Osiris (2060-1785 av. J.-C), il a montré que la vie post-mortem est sanctionnée par un jugement, mais celui-ci est avant tout du ressort des dieux. Pour Lili Stéphanie N'gatsé et Othniel Halépian Bahi Go, leur réflexion a relevé des traces de structure organisationnelle héritées, lestées ancrées dans des logiques clientélistes. Ce qui explique que, dans bien des cas, certains agents, ne sont toujours pas à la hauteur des missions qui leurs sont confiées. Laurent Gankama, dans sa réflexion que l'idéal des Lumières, théorisé par Emanuel Kant, met en avant la nécessité pour les hommes de conquérir et de mettre en œuvre leur liberté de pensée, leur autonomie en tant qu'êtres moraux, capables de faire valoir les potentialités de leur raison. Cette exigence de liberté et d'autonomie peut servir de piste, de canevas pour l'Africain, qui, confronté aux problèmes d'oppression, de manipulation, de domination, peut s'approprier ces idéaux pour viser son émancipation et son épanouissement. L'intervention de François Biyele a montré que l'éducation des humains sur le développement durable passe par la communication notamment la communication pour le développement. C'est à travers une méthode qualitative mêlant observation non participante et recherche documentaire que nous mènerons cette recherche. Quant à Christian Kouadio Yao, il met l'accent sur la pérennisation des traditions orales en Afrique à l'aune de l'intelligence artificielle. Il démontre qu'aujourd'hui, avec la numérisation qui se mondialise il y a possibilité pour l'Afrique des traditions orales de profiter de l'opportunité que lui offre l'intelligence artificielle pour corriger ses errances du passé. Prince Bayounga quant à lui, Son intervention porte sur l'impact psychosocial et socio-économique du divorce sur les enfants résidant dans le quartier de Talangaï à Brazzaville. Elle s'attache principalement à analyser la complexité du vécu des enfants face à la séparation parentale consécutive à la rupture du lien conjugal.

Pr **Évariste Dupont Boboto**, Université Marien Ngouabi, Congo-Brazzaville

Sommaire

Evariste Dupont Boboto ...……...7-8
Présentation éditorial

Langue

Arsène Elongo, Dzaboua Monkala & Gracia France P. Alembe…….10-28
Métaphores des bestioles pour une représentation comportementale du pouvoir politique dans l'écriture de Pierre Ntsemou

Loussakoumounou Alain Fernand Raoul …….29-49
Les routines sémantico-rhétoriques dans les écrits scientifiques des étudiants de la Chaire UNESCO-ENS de Brazzaville : étude des procédés et régulation des pratiques

Pierre Destain Ntsoua Ndombo & Serge Alvie Mfoutou …….....50-71
Valeurs polyfonctionnelles du morphème « comme » dans *Fantasio* et *Il ne faut jurer de rien* d'Alfred de Musset

Raphice Graçadieu Mambouana Petou & Arsène Elongo …….…….....72-82
L'analyse des références textuelles des anaphores et cataphores dans le français écrit sur les réseaux sociaux au Congo : Cas de la page informationnelle BrazzaNews

Littérature

Bellarmin Etienne Iloki ……..……..…...84-100
La fracture de la fonction poétique dans *Les Fleurs de mal* de Charles Baudelaire

Elie Sosthène Nganga …….…….…...101-111
Exigences et aspects de citoyenneté dans *Les mains sales* de J-P Sartre

Séverin Ngakosso …….....112-127
De la personne au personnage : réalisme littéraire phare des romanciers des camps nazis

Laititia Fleurette Melang King zok ……..…...128-140
« *Wide Sargasso Sea* de Jean Rhys : analyse fonctionnaliste des tensions identitaires dans la construction du féminin »

Didier Arcade Ange Loumbouzi & Jean Roger Kanga …….141-152
Songs and the Supernatural in Toni Morrison's *Song of Solomon* and *Beloved*

Sciences sociales

Gambou Prisca Nadine & Miembaon Georges ……....154-171
Les franciscaines missionnaires de marie au Congo : entre tradition religieuse et promotion féminine (1946-1965)

Cédric-Aurel Manzenza ……...…..…172-182
Les considérations théologiques du jugement d'Osiris (2060-1785 av. J.-C)

Lili Stéphanie N'gatsé & Othniel Halépian Bahi Go……....183-191
Complexité dans le processus de l'utilisation des tics au sein de l'agence pour l'emploi du Congo (Brazzaville) : enjeux d'une adoption dans un contexte marqué par des obstacles structurels

Laurent Gankama …….....192-202
Kant et l'idéal des lumières : une piste pour la conquête de l'autonomie et de l'épanouissement par l'africain

François Biyele ……..……203-211
Le développement durable : une affaire de communication

Christian Kouadio Yao …….212-219
La pérennisation des traditions orales en Afrique à l'aune de l'intelligence artificielle

Prince Bayounga……....220-230
Le vécu psychosocial des enfants ayant des parents divorcés vivant à Talangaï

ISSN: 1012-1285, EISSN: 3008-1831
Annales de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), N°14, décembre 2025, pp.203-211

Le développement durable : une affaire de communication [1]

François Biyele[2]
Université Marien Ngouabi.
kitoko2@yahoo.fr

Financement : Aucun financement n'a été reçu pour la réalisation de cette étude.
Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.
Anti-plagiat : cet article a un taux de 1 % **vérifié par** Plagiarism Chercher X.

Reçue: 20/10/2025. **Accepté**: 20/11/2025, Publié: 30 /12/2025

Résumé : La forêt est un puits de carbone important. Elle capte et stocke plus de la moitié des gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère soit 1120 GtC (gigatonnes de carbone, 1 giga = 1 milliard) des terres émergées. Au Congo-Brazzaville, la forêt couvre 65% environ des 342.000 km2 que compte la superficie du pays. D'où la nécessité de la préserver par un développement durable, c'est-à-dire un développement qui tienne compte des besoins présents des Hommes sans compromettre ceux des générations futures. L'objectif de cette recherche est de montrer que l'éducation des humains sur le développement durable passe par la communication notamment la communication pour le développement. C'est à travers une méthode qualitative mêlant observation non participante et recherche documentaire que nous mènerons cette recherche. L'on peut constater que la communication qui est synonyme d'interaction entre émetteur et récepteur n'est pas utilisée. On informe à travers les mass médias, mais on ne communique pas. C'est le cas pour la journée nationale de l'arbre qui est célébrée, chaque année, le 6 novembre mais qui a été instituée le 11 septembre 1984 et dont le décret d'application a été promulgué le 30 juillet 1988. Autre illustration, le projet BaCaSi (Batéké Carbon Sink) lancé en 2021 dans le département des Plateaux Batéké et qui a été abandonné en 2023, car la société française TotalEnergies qui en était l'initiatrice, a arrêté les financements.

Mots clefs : Forêt, Développement durable, Congo-Brazzaville, Communication, Communication pour le développement.

[1] **Comment citer cet article :** Biyelé F., (2025), « Le développement durable : une affaire de communication », Annales de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines, n°14, pp. 203-211

[2] Cet article reprend les éléments du thème d'une communication que nous avons proposée pour la Deuxième édition des Journées Scientifiques d'Agronomie et de Foresterie (JSAF 2025), Axe 1 : Forêt et Développement. Prévu initialement du 18 au 19 décembre 2025, le colloque a été renvoyé *sine die*.

ISSN: 1012-1285, EISSN: 3008-1831
Annales de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), N°14, décembre 2025, pp.203-211

Sustainable development: a matter of communication

Abstract : The forest is an important carbon sink. It captures and stores more than half of the greenhouse gases released into the atmosphere, i.e. 1120 GtC (gigatons of carbon, 1 giga= 1 milliard) of the Earth's land surface. In Congo-Brazzaville, the forest covers approximately 65% of the country's 342,000 km2 area. Hence the need to preserve it through sustainable development, that is, development that takes into account the present needs of humans whithout compromising those of future generations. The objective of this research is to show that educating humans about sustainable development requires communication, particularly communication for development. We will carry out this task through a qualitative method combining non-participant observation and documentary research. It can be observed that communication, which is synonymous with interaction between sender and receiver is not being used. We inform through the mass media, but we don't communicate. This is the case for National Tree Day, which is celebrated every year on November 6, but was established on September 11, 1984, and whose implementing decree was promulgated on July 30, 1988. Another example is the BaCaSi (Batéké Carbon Sink) project, launched in 2021 in the Plateaux Batéké department, which was abandoned in 2023 because the French company TotalEnergies, which initiated it, stopped funding.

Key words : Forest, Sustainable development, Congo-Brazzaville, Communication, Communication for Development.

Introduction

L'impact des activités humaines sur l'environnement a entre autres conséquences le réchauffement climatique. Les travaux des différentes Conférences des Parties (COP) et du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) le prouvent régulièrement. Ce sont les émissions de gaz à effet de serre (dont le CO2) qui sont la cause principale de ce réchauffement. D'où l'urgence de réduire conséquemment ces émissions. Cela passe par le changement de comportement des Hommes (au sens où Ludwig Feuerbach l'utilise dans son ouvrage *De l'essence du christianisme [1841]*, Homme= homme et femme). Pour cela, il y a lieu d'éduquer l'Homme. En faisant comprendre à ce dernier que : « On ne commande à la nature qu'en lui obéissant » pour reprendre la citation de Francis Bacon dans l'introduction de son ouvrage *Novum Organum Scientiarum* (1620). En d'autres termes, on ne doit agir sur la nature qu'en connaissant les lois qui la régissent. Ceci pour éviter de causer des dommages parfois irréparables.

Au Congo-Brazzaville, la forêt couvre près de 65% de la superficie du pays qui est de 342.000 km2. Or la forêt est un puits très important de carbone. Elle capte et stocke plus de la moitié des gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère soit 1120 GtC (gigatonnes de carbone) des terres émergées. Quelles mesures les autorités ont-elles pris pour préserver la forêt ? Ou quelles initiatives ont été prises pour promouvoir le développement durable, essentiel pour la préservation de l'environnement notamment de la forêt et emmener les Congolais à changer de comportement ? Cependant, qu'est-ce que le développement

ISSN: 1012-1285, EISSN: 3008-1831
Annales de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), N°14, décembre 2025, pp.203-211

durable ? Nous répondons à cette question par ce proverbe *Mossi*, un groupe culturel du Burkina Faso, qui en traduit la quintessence : « La terre n'est pas un héritage de nos parents, mais un prêt de nos enfants ». En d'autres termes, le développement durable est celui-là qui doit tenir compte de la satisfaction des besoins présents des Hommes, sans occulter ou en ayant à l'esprit ceux des générations futures.

La méthode qualitative qui combine observation et recherche documentaire va sous-tendre ce travail, car comme le relève Alex Muchielli :

> Une autre caractéristique des méthodes qualitatives plaide encore en faveur de leur utilisation en sciences de la communication : les méthodes qualitatives postulent que le chercheur est partie intégrante de l'outil ou de la technique qu'il utilise dans la phase de recueil des données (que l'on pense à l'observation, à l'observation participante, à l'interview, au questionnement). Le travail de collecte des informations ne porte pas, comme en sciences naturelles ou physiques, sur des « objets » hors d'atteinte de l'empathie ou de la compréhension. Or c'est bien dans ce type de situation que se trouvent la plupart des chercheurs en sciences de la communication. (A. Muchielli, 1996, p.13).

Et, abondant dans le même sens, Raymond-Alain Thietart affirme :

> Le chercheur a initialement mobilisé des concepts et intégré la littérature concernant son objet de recherche. Il va s'appuyer sur cette connaissance pour donner du sens à ses observations empiriques en procédant par aller-retours fréquents entre le matériau empirique recueilli et la théorie. (R-A., Thietart *et al.*, 2014, p.93).

Ce faisant, nous formulons l'hypothèse suivante : le développement durable pâtit d'un manque de communication. Notre recherche s'intègre donc le cadre hypothético-déductif et se place dans le champ de la communication pour le développement ou C4D (Communication For Development) dont l'une des définitions données par les institutions internationales est : « La communication pour le développement a pour objectif d'opérer des changements sociaux et environnementaux grâce par exemple à des changements de comportement, à la diffusion des politiques publiques ou la remontée des connaissances de terrain ». (Cf.www.C4dev.org). C'est donc tout sauf une communication descendante, du sommet (institutions) vers la base (les populations cibles). Il s'agit d'un échange d'informations permanent entre le sommet et la base, l'émetteur et le récepteur du ou des messages. Ceci rejoint le point de vue développé par Dominique Wolton :

> La communication ne consiste pas la plupart du temps à partager les points de vue communs entre des individus libres et égaux, mais à organiser la cohabitation entre des visions du monde souvent contradictoires. La communication ? La question qui vient après celle de l'information, et concerne la place de l'acteur-récepteur, celui avec lequel on n'est pas forcément d'accord, mais avec qui il faut négocier, parce qu'il est votre égal. (D. Wolton, 2021, p.132).

Nous commencerons par exposer le contenu des mesures prises pour préserver la forêt congolaise notamment quelques éléments du code forestier, celui des initiatives prises pour promouvoir le développement durable comme la journée nationale de l'arbre et le projet BaCaSi ; ensuite nous en discuterons le contenu et enfin nous conclurons.

ISSN: 1012-1285, EISSN: 3008-1831
Annales de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), N°14, décembre 2025, pp.203-211

1. Mesures prises pour la protection de la forêt congolaise : quelques éléments du code forestier.

Nous allons exposer quelques éléments du contenu de certains articles de la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier de la république du Congo.

Article 2 : définition de certains termes

-Terre à vocation forestière : parties de terrain non boisées ou insuffisamment boisées ne répondant pas à la définition de la forêt et dont le boisement est reconnu nécessaire.

Article 5 : Les collectivités locales, les communautés locales et les populations autochtones expriment leur consentement libre, informé et préalable à l'occasion de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des actions et des décisions les concernant en matière d'exploitation et de gestion durable des ressources forestières.

Article 171 : Un établissement public de l'administration forestière est chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de boisement et reboisement, la production des plants, la vulgarisation des techniques sylvicoles et la protection des bassins versants.

Par ailleurs, sur le site du ministère de l'Économie Forestière, il y a un document intitulé : Focus sur la forêt en République du Congo datant de 2022 qui indique le nombre de « concessions forestières » (Le terme « concession forestière » regroupe les unités forestières d'aménagement (UFA) et les unités forestières d'exploitation (UFE) attribuées pour la production du bois d'œuvre) au Congo. Le pays en compte 60 dont 57 sont attribuées et 03 non attribuées. Sur les concessions attribuées, 21 ont un plan d'aménagement et 35 n'en ont pas. Cela donne un total de 56 concessions au lieu de 57 indiquées dans le document. Il manque une concession. Soit le chiffre 57 est faux ou c'est le 03 qu'il faut corriger. Nos demandes d'information sont restées infructueuses au ministère. Et puis sur les 21 concessions ayant un plan d'aménagement, seulement six ont reçu la certification de la FSC (Forest Stewardship Council), un label international garantissant une gestion forestière responsable. Cela permet la traçabilité du bois à l'export.

Autre disposition visant la protection de la forêt congolaise, le Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL). Il a été mis en place dans le cadre de l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'Application des Réglementations Forestières, la Gouvernance et les Échanges Commerciaux (APV-FLEGT). Son but est de rassembler des informations sur la légalité, la traçabilité et la fiscalité des entreprises forestières opérant en République du Congo en vue de leur délivrer le certificat de légalité et l'Autorisation FLEGT pour l'exportation du bois dans l'Union Européenne. Une première campagne de formation portant sur les modules de fiscalité, légalité et les sous modules infraction et permis spécial s'est déroulée de 2020 à 2021. Elle s'adressait aux entreprises forestières et aux administrations publiques impliquées dans le système de vérification de la légalité. Nonobstant l'existence des comptes pour chaque concessionnaire, le ministère déplore que 31% seulement de ceux-ci sont actifs, 58% non actifs et 11% n'ont aucune activité.

ISSN: 1012-1285, EISSN: 3008-1831
Annales de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), N°14, décembre 2025, pp.203-211

2. Les mesures pour la promotion du développement durable

2.1. La Journée nationale de l'Arbre

Nous allons exposer l'ensemble des cinq chapitres du décret n°88/617 du 30 juillet 1988 portant application de la loi n°062/84 du 11 septembre 1984 instituant la Journée nationale de l'Arbre.

2.1.1. Chapitre premier : De l'organisation de la Journée de l'Arbre

Article 1er : À l'occasion de la Journée de l'Arbre instituée le 6 mars de chaque année, chaque Congolais, quel que soit le lieu de sa résidence, doit accomplir un devoir civique en plantant au moins un arbre d'essence fruitière ou forestière conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Article 2 : L'organisation de cette Journée relève de l'autorité directe des collectivités locales qui déterminent les programmes annuels, le choix des sites et des essences à planter. Elles en assurent l'exécution par la mobilisation des populations.

Article 3 : Dans certaines régions, pour des raisons climatiques, les opérations de planting peuvent s'effectuer à une date ultérieure au 6 mars.

2.1.2. Chapitre deuxième : De la production des plants

Article 4 : Les collectivités locales sont tenues à l'occasion de la Journée de l'Arbre, de fournir des plants aux populations.

À cet effet, elles peuvent mettre en place des pépinières avec l'assistance des services spécialisés agricoles et forestiers.

Elles peuvent aussi se les procurer auprès des organismes spécialisés à des conditions qu'ils négocieront : dons, vente, etc.

Toutefois les populations peuvent utiliser les pratiques sylvicoles traditionnelles pour la production de leurs plants.

2.1.3. Chapitre troisième : De l'encadrement technique des opérations

Article 5 : Les services techniques spécialisés agricoles et forestiers, devront encadrer et assister les populations dans les opérations de :

-préparation de terrains
-mise en place des plants
-travaux agro-sylvicoles

Article 6 : La conduite, le suivi et la protection des plants jusqu'à leur maturité relèvent respectivement de la responsabilité des citoyens pour ce qui concerne les arbres plantés dans leur concession, des collectivités locales et des services techniques spécialisés pour ceux plantés dans les lieux publics.

ISSN: 1012-1285, EISSN: 3008-1831
Annales de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), N°14, décembre 2025, pp.203-211

2.1.4. Chapitre quatrième : De l'exploitation de l'Arbre

Article 7 : Tout Congolais ayant planté un arbre dans sa concession en demeure propriétaire et jouit du fruit de celui-ci.

Toutefois, la destruction de celui-ci en totalité ou en partie, pour un quelconque motif est subordonnée à l'autorisation des autorités compétentes.

2.1.5. Chapitre cinquième : Des pénalités

Article 8 : Tout individu qui aura détruit volontairement ou par négligence sans accord des autorités compétentes un arbre planté, est passible des sanctions prévues par les textes en vigueur.

2.2. Le projet BaCaSi

Batéké Carbon Sink (BaCaSi), littéralement Puits de Carbone Batéké, est un projet qui visait le planting de 40.000 ha de forêt pour séquestrer 10 millions de tonnes de carbone dont 2000 ha destinés aux activités agro-forestières. Ce projet piloté par la société pétrolière française TotalEnergies, avec le soutien de l'État congolais, avait été symboliquement lancé le 6 novembre 2021 (*i.e,* le 6 novembre de chaque année est célébrée au Congo, la Journée nationale de l'Arbre). Deux ans après son lancement, 5000 ha seulement de plantations d'acacias et de manioc avaient été réalisées. Aujourd'hui en 2025, le projet a été abandonné, car depuis 2023, TotalEnergies a arrêté les financements.

3. Discussions

La superficie de la République du Congo est occupée à environ 65% par la forêt. Et la population congolaise est d'environ 6000000 d'habitants selon le recensement de 2023. Il n'y a pas de désert. Pourquoi le code forestier prévoit-il des terres à vocation forestière ? Le Congo est sous-peuplé. Sa population est appelée à croître. Si les terres qui pourraient être utilisées pour l'agriculture sont boisées, ne seraient-elles pas demain exposées à la déforestation contre laquelle le gouvernement cherche à lutter ?

Quant aux articles 5 et 171 de ce code, s'ils étaient appliqués, le projet BaCaSi et la Journée nationale de l'Arbre auraient été des succès. Le premier a pâti d'un manque de communication entre les autorités et les populations riveraines. Ces dernières n'ont jamais pu exprimer leur opinion sur le projet. Or c'est la substance de l'article 5. Malheureusement le gouvernement pense savoir ce qui est bien pour la population, sans se préoccuper de ce qui l'est réellement. Le résultat c'est le blocage, là où le dialogue, la communication aurait permis d'aplanir les angles et d'aboutir à un compromis dont chaque partie pourrait revendiquer la paternité parce qu'elle se serait impliquée à son accomplissement.

Concernant l'établissement public chargé de la production des plants, il existe depuis 1986. C'est Agri-Congo. C'est un maillon essentiel pour la réussite de la Journée nationale de l'Arbre. Mais il manque cruellement de moyens. Soutenue à ses débuts par TotalEnergies (ex- Elf Aquitaine), la structure est portée à bout de bras par le gouvernement congolais. Elle peine même à accompagner les plus de 2000 maraîchers qu'elle a formés. Il est difficile dans

ISSN: 1012-1285, EISSN: 3008-1831
Annales de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), N°14, décembre 2025, pp.203-211

ces conditions qu'elle puisse fournir des plants à l'ensemble des Congolais dans le cadre de la Journée nationale de l'Arbre. Quand bien les collectivités locales et l'ensemble des citoyens exécuteraient à la lettre le décret n°88/617, ils seraient vite confrontés à la réalité du manque de plants. En effet, excepté quelques particuliers qui tiennent des pépinières à Brazzaville, la capitale politique et à Pointe-Noire, la capitale économique, aucune collectivité locale n'a créé de pépinière destinée à fournir en plants les citoyens lors de la Journée nationale de l'Arbre. Et aucun service technique spécialisé agricole et forestier n'assiste les populations ni dans la préparation des terrains ni dans la mise en place des plants. Ainsi, la Journée nationale de l'Arbre qui devait être une kermesse dans tout le pays, se résume au planting d'arbres du Président de la République et de quelques autorités politiques, relayé par la presse nationale. Or s'il y avait des débats par exemple sur les essences à planter par les citoyens et sur les lieux publics, cela mobiliserait l'ensemble des Congolais. Et l'État congolais n'aurait même pas eu besoin d'un partenariat avec TotalEnergies pour le projet BaCaSi, car depuis 1988, on aurait planté suffisamment d'essences fruitières et forestières dans le pays. Quel Congolais ne serait pas satisfait d'avoir une essence fruitière comme le safoutier, l'avocatier, l'oranger, le manguier, le goyavier, etc. dans sa parcelle ? Outre de pouvoir profiter des fruits de ces arbres, dans un pays au climat tropical humide où la moyenne des températures est de 26°C, ils procureraient aussi de l'ombre au propriétaire. Mais les Congolais connaissent-ils le contenu du décret n°88/617 ? À l'évidence non, puisqu'il n'y a aucune communication de la part des autorités là-dessus.

Enfin, le ministère déplore que la très grande majorité des entreprises forestières ne s'approprie pas le Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) qui est un outil mis en place pour leur simplifier la vie sur le plan administratif et fiscal. Mettre en place une mesure ne suffit pas à en assurer l'effectivité ou le succès. Il importe à court, moyen ou long terme d'en mesurer l'efficacité. Cela passe par un échange permanent entre émetteur (institution, organisation) et récepteur (population cible). Ce qui permet des ajustements, la correction des erreurs, la dissipation des appréhensions pour mener le projet à bon port. Quelles mesures le ministère de l'Économie forestière a-t-elle mis en place pour s'assurer de l'effectivité de ce système ? Des pénalités ont-elles été prévues pour les entreprises qui ne le mettraient pas en place ? Comment les entreprises qui l'utilisent (31%) font-elles ? Leur expérience pourrait faire école et permettre au ministère de capitaliser là-dessus pour montrer aux récalcitrants ou aux réfractaires que cela marche. Le ministère doit être à l'action : il y va de l'autorité de l'État. Il n'a pas à s'offusquer.

Conclusion

Au terme de ce travail, il convient de relever que les mesures pour protéger la forêt congolaise ne manquent pas. Le code forestier en est une illustration. Celles pour promouvoir le développement durable non plus ; qu'on songe à la Journée nationale de l'Arbre ou au projet BaCaSi. Mais quelle que soit leur pertinence, si elles ne s'accompagnent pas de véritables stratégies de communication, elles ne pourraient pas participer au développement durable, pourtant indispensable pour la préservation de la planète. Ainsi, l'exploitation sauvage et illicite de l'or par les sociétés chinoises dans le département de la Sangha, dans la partie septentrionale du pays, cause un désastre écologique du couvert forestier. « Les

populations locales et autochtones des villages environnants manquent des ressources naturelles locales pour leurs besoins alimentaires, médicaux et autres ». (M. Nzikou-Massala, 2020).

Pourtant, quand il y a une réelle volonté politique de promouvoir le développement durable en utilisant la communication pour le développement comme levier, les résultats peuvent être probants. C'est ce qui s'est passé dans l'État indien de Sikkim. En 2003, une politique volontariste a été engagée pour convertir l'ensemble des terres arables (77000 ha) à l'agriculture biologique. Le gouvernement de l'État fournit des engrais biologiques à l'ensemble des agriculteurs. L'utilisation des produits chimiques agricoles a été définitivement interdite en 2014. En 2015, soit douze ans après le début du programme, le Sikkim a été proclamé 100% Bio. Ainsi un agriculteur a vu sa production de curcuma triplée par rapport à l'époque où il utilisait des engrais chimiques. En 2018, l'ONU a délivré au Sikkim « The Future Policy Award », c'est-à-dire le prix de la politique du futur. Enfin, un agriculteur qui utiliserait encore des engrais chimiques s'exposerait à une amende de 100000 roupies soit l'équivalent de 1256 euros (environ 1300000 FCFA). Le développement durable n'est donc pas une chimère : en s'appuyant sur la communication pour le développement, on peut nourrir les populations avec une agriculture biologique.

Références bibliographiques

Bacon F., 1620, *Novum Organum Scientiarum*, Londres, Éditeur John Bill.

CCFD-Terre Solidaire, 2025, « Total abandonne son projet de compensation carbone », URL : https://ccfd-terresolidaire.org. Site consulté le 23 décembre 2025 à 04h40mn.

Feuerbach L., 1841, *De l'essence du christianisme*, Leipzig, Éditions Otto Wigand.

Jenatsch T., Bauer R., 2016, *La communication pour le développement. Un guide pratique*, Berne, Direction du Développement et de la Coopération.

Meyer-Hilfiger M., 2022, « Le Sikkim : pionnier du « Tout Bio » », URL : https://www.nationalgeographic.fr. Site consulté le 18 décembre 2025 à 12h43mn.

Muchielli A., 1996, « Pour des recherches en communication », *in Communication et Organisation,* n°10, [en ligne], mis en ligne le 26 mars 2012, URL : http://journals.openedition.org/Communicationorganisation/1877, consulté le 11 septembre 2025 à 20h40mn.

Nzikou-Massala M., 2020, « Congo-Brazzaville : l'exploitation sauvage et illicite de l'or crée un désastre écologique dans la Sangha », URL : https://pulitzercenter.org. Site consulté le 21 décembre 2025 à 19h45mn.

République Du Congo, 1988, Décret n°88-617-1988, portant application de la loi n°062/84 du 11 septembre 1984, instituant la journée nationale de l'arbre, URL : https://www.sgg.cg. Site consulté le 03 novembre 2025 à 13h20mn.

République Du Congo, 2020, loi n°33-2020 du 08 juillet 2020, portant code forestier, URL : https://www.sgg.cg. Site consulté le 30 novembre 2025 à 15h30mn.

République Du Congo, 2022, « Focus sur la forêt en République du Congo », URL : https://economie-forestiere.gouv.cg. Site consulté le 21 décembre 2025 à 18h48mn.

ISSN: 1012-1285, EISSN: 3008-1831
Annales de la Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), N°14, décembre 2025, pp.203-211

Thiétart R-A. *et al*., 2014, Méthodes de recherche en management 4è édition, Paris, Éditions Dunod, coll. « Management-Ressources Humaines ».

Wolton D., 2021, Informer n'est pas communiquer, Paris, CNRS Éditions, coll. « Débats ».